

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS301/5/Corr.1
9 novembre 2004

(04-4758)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES NAVIRES DE COMMERCE

Communication du Président du Groupe spécial

Corrigendum

La première phrase doit se lire comme suit:

La communication ci-après, datée du **5 novembre 2004** et adressée à la Présidente de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.
